



„Krank und nicht
mehr ausgeliefert.“

Dachverband Schweizerischer Patientenstellen

Hofwiesenstrasse 3, 8042 Zürich, dvsp@patientenstelle.ch, Tel. 044 361 92 56, Fax: 044 361 94 34, PC 85-277600-0

La Fédération suisse des patients soutient l'appel collectif « Pour des médicaments abordables »

La recherche effectuée dans le domaine de la médecine permet aujourd'hui de traiter, voire de guérir, des maladies qui jusqu'à récemment ne pouvaient pas l'être, par le biais de nouvelles technologies et d'options thérapeutiques innovantes. Les nouveaux médicaments contribuent de manière significative à ces progrès.

La Fédération suisse des patients (FSP) soutient pleinement le développement de médicaments innovants, mais estime que le prix d'entrée exorbitant exigé pour ces nouveaux traitements est inacceptable – tout comme l'explosion des coûts qui en résulte. En particulier parce qu'aucune mesure contraignante n'exige de démontrer une quelconque valeur ajoutée thérapeutique.

Non seulement les données d'études pour de nouveaux médicaments sont trop souvent lacunaires, mais nous sommes également confrontés à l'imposition de prix importés, notamment des Etats-Unis. Lorsque la Suisse doit fixer le prix d'un traitement, le prix de départ proposé est tellement élevé qu'aucune solution équitable ne peut en résulter. **Le système des brevets permet à l'industrie pharmaceutique d'exploiter au maximum leur marge de manœuvre afin d'obtenir un prix en fonction de logiques de profit.**

L'industrie pharmaceutique justifie les prix toujours plus élevés par les investissements importants consacrés à la recherche et à la production de ces médicaments, sans pour autant les dévoiler effectivement. En Suisse également, la manière de fixer un prix initial est tout sauf évidente.

Dans le cadre des services aux patients, nous constatons de manière récurrente qu'il n'existe aucune obligation de démontrer un avantage thérapeutique pour les nouveaux médicaments chers et que les coûts qui en résultent ne sont pas pris en charge de manière équitable entre les caisses-maladies pour l'ensemble des patient-es. Ces services aux patients doivent donc, dans des cas particuliers, trouver des solutions afin que des patient-es obtiennent le remboursement d'un traitement vital.

Le droit à l'accès à des médicaments vitaux est un droit humain fondamental afin de jouir du meilleur état de santé possible. La manière de les fixer et l'augmentation actuelle des prix des médicaments ne menace pas seulement ce droit à l'intégrité physique, mais également la pérennité du système de santé existant.

La campagne nationale de Public Eye, en collaboration avec la Ligue suisse contre le cancer, demande que le Conseil fédéral agisse sur le plan politique par des mesures garantissant en Suisse des médicaments abordables pour toutes et tous. Une possibilité serait le recours à des licences obligatoires permettant à d'autres compagnies pharmaceutiques de produire des génériques moins chers que les

préparations originales, malgré l'existence de brevets, afin que les traitements soient accessibles financièrement à l'ensemble de la population.

Les autorités politiques ont la responsabilité de s'assurer que les nouveaux médicaments autorisés apportent une valeur thérapeutique ajoutée qui soit vérifiable, que le dosage puisse être adapté individuellement, et que nous puissions enfin bénéficier de prix fixés de manière équitable et transparente, en particulier concernant les nouveaux médicaments.

C'est la raison pour laquelle la Fédération suisse des patients soutient la campagne de Public Eye et leur appel collectif, qui représente une étape très importante vers des médicaments à prix abordable et une égalité de droits entre toutes et tous.

Pour la Fédération suisse des patients,

Erika Ziltener

Zurich, août 2018

[Logo et lien vers leur site web]